

# PROTCOLE D'ACCUEIL DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020

## ECOLE ARANDON

**Madame, Monsieur,**

Après lecture du protocole et concertation avec la municipalité, nous accueillerons **obligatoirement** tous les enfants dès mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Voici les premières nouvelles pour cette rentrée.

1. **Masque obligatoire** pour les enseignantes et le personnel municipal

2. **Aucune règle de distanciation** ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, sanitaires, etc...) ou dans les espaces extérieurs (cour).

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux jeux est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (crayons, jouets, livres, jeux, puzzles, coin jeux etc...) est permise.

3. **Gestes barrières devant être appliqués en permanence** : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer les mains et éviter les embrassades.

### **Les enfants devront se laver les mains**

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- dès l'arrivée au domicile.

4. **Cantine et garderie**: Elles reprennent du service à partir de mardi. Les enfants déjeuneront à la salle des fêtes , les deux classes ensemble.

### **5. Arrivée et départ de l'école :**

Vous arriverez par le portillon vert en bas et vous devrez sortir par le portail du haut en respectant le sens de circulation et en respectant la distance d'un mètre avec la personne qui vous précède. On monte par les escaliers et on part en passant devant la salle de sieste (panneaux et flèches indiquant le sens de circulation).

### **L'entrée des parents dans l'école :**

- Pour les enfants jamais scolarisés : un seul parent pourra rentrer dans l'école avec masque , désinfection des mains et respect d'une distanciation physique d'au moins 1 mètre et cela pendant les 10 premiers jours. Après les 10 premiers jours, un parent pourra rentrer de manière exceptionnelle. Le hall étant petit, le nombre de personnes adultes sera limité à 8. Quand il y aura 8 personnes dans le hall, il faudra attendre à l'extérieur. Dans la mesure du possible il ne faudra pas rester trop longtemps dans l'école.

- Pour les enfants qui ont déjà été scolarisés à l'école : ils seront accueillis à la porte d'entrée sauf demande exceptionnelle.

**Pour éviter les regroupements d'élèves et de parents et n'ayant qu'une seule porte d'entrée, nous sommes obligées :**

- **d'imposer le masque à tout adulte rentrant dans l'enceinte de l'école,** c'est à dire à partir du portail vert, en bas.

- entrée de 8h30 à 8h45.

- respecter une distance d'au moins un mètre avec la personne qui vous précède.

- après – midi : entrée de 13h05 à 13h20 dans la cour lorsqu'il fait beau et en haut dans les classes lorsqu'il pleut (dans les mêmes conditions que celles énoncées pour le matin).

- à 11h40 et à 16h15 : pour récupérer votre enfant : deux sorties (entrée principale et classe de Séverine GROS FLANDRE). La sortie s'effectuera à 11h40 précises pour que les enfants de la cantine puissent sortir le plus rapidement possible. En cas de retard, il faudra attendre que les deux rangs de cantine soient passés pour récupérer votre enfant.

Les parents devront éviter les attroupements.

**6. Ramassage scolaire** : Le bus fonctionnera normalement aux horaires habituels.

**7. Maladie**

De plus, vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition des symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

**Aucun enfant ne doit venir malade à l'école cette année.**

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Les parents en informent la directrice qui préviendra sa hiérarchie, qui elle-même décidera des décisions à prendre. La mairie sera informée.

Toutefois, ce protocole pourra être revu en fonction de nouvelles consignes gouvernementales et en fonction de l'évolution de l'épidémie dans notre département.

Mme Gros-Flandre